



## Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement / GRENE / AF3V à la concertation sur la liaison cyclable inter-rives La Bâtie - Le Versoud

Cette liaison est classée de niveau 2 faisant partie du réseau principal dans le schéma directeur cyclable du Grésivaudan et de Grenoble Alpes Métropole voté par le SMMAG à l'automne 2023.

Elle doit constituer une liaison sécurisée reliant les ChronoVélos rive gauche et rive droite de l'Isère ainsi que la véloroute "Belle Via".

Elle permettra de rejoindre en sécurité à vélo le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de La Bâtie en cours de réalisation, la gare de Lancey avec sa future desserte au 1/4 d'h en heure de pointe dans le cadre du RER Grenoblois, la ZA de la Grande Ile ainsi que la ZA de Bernin-Crolles depuis Le Versoud et Lancey.

Pour nos associations, cet itinéraire doit être accessible à tous et en particulier aux néo-cyclistes avec une séparation des flux motorisés pour une sécurité complète.

Sur l'itinéraire privilégié 3b en raison des diverses contraintes, plusieurs passages doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- La traversée de la RD 165 au niveau de l'échangeur autoroutier de la Bâtie doit être sécurisée par un passage inférieur, et si la traversée à niveau est maintenue dans le projet, nous souhaitons être associés à la réflexion sur sa mise en place (éclairage à détection, large îlot central...). Nous insistons sur la sécurisation de cette traversée dont l'utilisation par les piétons va devenir importante du fait de la desserte du PEM de La Bâtie par les lignes de cars empruntant l'A41.

- L'itinéraire 1 ayant été écarté, nous souhaitons que le projet intègre un accès sécurisé à pieds et à vélo au centre équestre.

- Nous demandons à ce que la partie commune à la véloroute "Belle Via" soit réalisée dès que possible car il s'agit de la seule partie non sécurisée de la véloroute entre Grenoble et Bernin.

- Les contraintes hydrauliques, imposant une passerelle en aval du pont routier sur l'Isère, nous soutenons la réalisation d'une voie verte avec enrobé côté Le Versoud de la RD 165. A terme, l'aménagement devra être prolongé jusqu'à la voie ferrée où le schéma directeur vélo prévoit un aménagement cyclable de type ChronoVélo. Nous attirons votre attention sur la circulation d'engins agricoles sur ce tronçon, qui nécessitera un entretien très régulier.

- La traversée de la RD 165 à vélo pour accéder à la ZA de la Grande Ile doit être sécurisée par la réalisation d'une traversée type carrefour à la hollandaise\* avec priorité aux piétons et cycles des deux côtés du giratoire et pourvu d'un éclairage. Ainsi des continuités cyclables de qualité permettront d'une part, côté Chartreuse, d'accéder à la ZA de la Grand Ile par la piste bidirectionnelle existante, et d'autre part, côté Belledonne, d'accéder à la voie verte qui traverse la voie ferrée et rejoint le giratoire de la RD 523 Lancey-Le Versoud qui demandera ultérieurement un aménagement adapté.

Nos associations accueillent favorablement ce projet indispensable au développement des déplacements à vélo et à pieds entre les deux rives du Grésivaudan, félicitent la collaboration entre le SMMAG, le Département et les communes. Nous souhaitons sa réalisation rapide.

\*Exemple d'aménagement à la hollandaise

